

e travail

des militants

Notre présence au sommet économique Le pour et le contre

-pages 17 à 22

Les comités de coordination

- pages 3-4-5

Sur les finances de la CSN

-pages 26-27

La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs



e travail des militants

Ce mois-ci, on trouvera dans Le Travail des Militants des articles sur la lutte des meuniers, sur les revendications mises l'avant par la centrale sur la lutte des femmes, et sur les comités de coordination. De plus, on s'attardera au débat qui a cours sur la présence ou la non-présence de la CSN au sommet économique convoqué par le gouvernement du Québec. On y parlera aussi des finances de la centrale et du \$10.00 de solidarité. Il y sera aussi question des coups d'Etat en Amérique Latine.

Tout commentaire, opinion, photo, analyse ou document peut être envoyé au Travail des Militants. On se fera un plaisir de le reproduire dans le Bulletin.

Le Travail des militants Bulletin de Liaison des militants de la CSN Produit par le Service d'information de la CSN 1001 St-Denis, Montréal, 842-3181, poste 408

Coordonnateur: Clément Gaumont.

Photographie: Jean-Claude Champagne, Guy Turcot, Michel Giroux. Tirage: 5,000

Lithographié par Journal Offset Inc. 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent





Les travailleurs de Domtar à Donnacona luttent pour conserver leur indexation. Après plus de six mois de grève, ils ont rejeté les offres patronales plus fortement que lors du déclenchement de la grève. Les 530 travailleurs affrontent ouvertement la compagnie depuis le 12 octobre 1976.

Les comités de coordination

Un instrument indispensable à la cohésion de la CSN

La mise sur pied de comités régionaux de coordination a probablement été la décision la plus importante pour l'avenir du mouvement qui ait été prise par le 47e congrès de la CSN tenu au début de l'été 1976.

On sait qu'ils existent dans les 22 conseils centraux. Selon la décision du congrès ils doivent v tenir des réunions mensuelles staturaires (fixées dans la plupart des cas au 1er mardi du mois). Doivent participer à ces réunions trois catégories de personnes: a) les officiers du conseil central; b) les représentants des fédérations qui comptent des syndicats affiliés dans la région; c) tous les employés du mouvement qui travaillent dans la région. Les officiers et militants des syndicats peuvent aussi y assister.

Le rapport présenté au bureau confédéral par le vice-président Claude Girard, responsable des comités régionaux de coordination au sein du comité exécutif de la CSN, précise la nature et la fonction de ces comités en regard des autres organismes et instances du mouvement.

Décloisonner le mouvement et ses services

Les comités régionaux de coordination ne sont pas des organismes ou instances décisionnelles, a insisté le vice-président Girard.

La décision du congrès, qui s'est matérialisée, dans le document 11C, assigne comme première fonction aux comités régionaux "d'intégrer les activités syndicales d'une région à l'intérieur des grands objectifs de la CSN" et précise qu'ils doivent jouer ce

rôle en assurant "l'exécution coordonnée des services aux membres".

"Il est donc évident, explique Claude Girard, que les comités régionaux de coordination ont comme fonction d'assurer une meilleure coordination des services et non pas de se substituer ou de doubler les autres organismes du mouvement (conseils centraux, fédérations, CSN) et leurs instances décisionnelles".

Le document 11C précise encore davantage la nature du comité de coordination: "Il applique les priorités régionales, détermine et distribue les mandats d'action et coordonne les services dans la région".

"En résumé, a déclaré le viceprésident Girard dans son rapport au bureau confédéral, les comités régionaux de coordination doivent servir à décloisonner le mouvement et ses services". En somme, ils doivent agir un peu comme des chiens de garde en vérifiant le travail des employés du mouvement mais ils doivent aussi, comme le dit toujours le document 11C, "soutenir le travail des permanents" en créant des équipes de travail formées de militants.

Un changement de mentalité

Lors de l'étude par le bureau confédéral, le 11 février, du rapport présenté par le vice-président Girard plusieurs dirigeants ont souligné le changement considérable qu'apporterait, à moyen terme, le fonctionnement des comités régionaux de coordination dans la mentalité des officiers et surtout des permanents.



Un des rôles des comités de coordination: coordonner les luttes

"Les comités sont encore en période de gestation. Aussi a-t-on de la difficulté à percevoir ce à quoi ca va nous amener dans le concret, a notamment déclaré l'un d'entre eux. Mais, chose certaine, notre pratique syndicale va être peu à peu transformée. Les employés du mouvement en général ont l'habitude de travailler seuls. La route vers la coordination va être longue; mais pour que ça réussisse, les organismes (fédérations et conseils centraux) doivent manifester la volonté politique nécessaire".

En lisant les procès-verbaux des réunions tenues depuis l'automne dernier dans les 22 régions, on peut cependant avoir déjà un avant-goût des résultats éventuels.

Déjà des résultats...

C'est ainsi qu'on constate, notamment, que les réunions des comités régionaux ont servi dans plusieurs conseils centraux à intégrer les campagnes nationales dans les activités régionales (journée du 14 octobre contre la loi C-73 et journée du 15 décembre organisée par la FAS contre les coupures de personnel dans le secteur des affaires sociales).

C'est lors des réunions des comités régionaux de coordination aussi qu'on fait le point et distribue le travail pour effectuer l'enquête décidée, en novembre, par le comité inter-conseils centraux sur la vie syndicale dans les unités locales.

Les comités régionaux ont comme objectif de coordonner les services dans les régions. Ce rôle, quelques comités ont déjà commencé à le jouer, notamment à Saint-Jean, dans le Sud-Ouest et surtout dans les régions du Bas du Fleuve, Gaspésie, Côte-Nord et Sept-Iles où une réunion tenue, le 9 février dernier, a permis d'en venir à une entente de principe pour le vaste territoire couvert par ces 4 conseils centraux sur la distribution des services dans le cas de 4 fédérations: affaires sociales, bâtiment et bois, et services publics commerce (entente de services).

Un autre rôle des comités de coordination est de mettre sur pied des structures de solidarité régionale (appui aux luttes). A Québec dans le cas des conflits du Trust Général et de l'Agence Provinciale; de même que dans les Laurentides dans le cas du conflit de Whissell à Lachute; aussi bien qu'à Sorel pour le conflit des Camions à incendie Pierreville: que dans le Sud-Ouest pour celui de Stanchem à Beauharnois, les comités régionaux ont permis de susciter un mouvement d'appui régional.

Ailleurs il a été question d'organisation, de formation, d'information, de maintien syndical, etc.

Le nombre de réunions augmente de mois en mois

Le dernier congrès, comme on le sait, avait décidé que chaque comité régional de coordination doit se réunir statutairement à tous les mois.

De septembre 1976 à février 1977 on constate que tous les comités se sont réunis, ou du moins ont été convoqués, au moins une fois dans toutes les régions.

C'est ainsi que, sur une possibilité de six réunions mensuelles, trois régions en ont tenu cinq: Bas St-Laurent, Outaouais et Saguenay-Lac St-Jean.

Par ailleurs, sept régions ont tenu 4 réunions mensuelles durant cette période: Côte-Nord, Québec, Richelieu-Yamaska, Saint-Jean, Shawinigan, Sherbrooke et Sorel.

Cinq régions ont tenu trois réunions mensuelles: Granby, Joliette, Laurentides, Sud-Ouest et Trois-Rivières.

Par contre, il n'y a eu que deux réunions dans cinq régions: Gaspésie, Nord-Ouest, Sept-Iles, Thetford et Victoriaville.

Enfin il n'y a eu qu'une seule réunion mensuelle convoquée à Drummondville et Montréal.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que sur les 132 réunions mensuelles qui devaient être tenues dans les 22 conseils centraux de septembre à février, il n'y en a eu en tout que 70, soit un peu plus que la moitié.

1) C'était le lancement des comités. Ainsi en septembre et octobre il n'y a eu des réunions que dans cinq régions. L'opération n'a vraiment débuté qu'en novembre.

2) Les intempéries ont été la cause de plusieurs annulations de réunions, particulièrement en janvier alors qu'il n'y en a eu que dans 9 régions sur 22 alors qu'il y en a eu 18 en novembre et décembre puis 19 en février.

3) Le petit nombre de réunions est toutefois un indice révélateur de la faiblesse de certains conseils centraux; c'est le cas de près du tiers d'entre eux.

Cependant la période d'organisation initiale semble avoir été franchie.

La participation des fédérations: un point faible jusqu'ici

La décision du congrès créant les comités régionaux de coordination précise que les fédérations qui comptent des syndicats affiliés sur le territoire d'un conseil central doivent se faire représenter aux



Les comités de coordination doivent aider les travailleurs en conflit en créant des comités de solidarité.

réunions mensuelles du comité de coordination de cette région.

La présence des représentants de fédérations parmi les officiers du conseil central et les employés du mouvement est, en effet essentielle pour que se réalise l'objectif principal visé par la mise sur pied des comités de coordination: le décloisonnement de la CSN et de ses services.

Encore là, le faible taux de participation des fédérations aux premières réunions des comités régionaux peut fort bien s'expliquer; surtout dans le cas des petites fédérations dont les membres sont dispersés à travers la plus grande partie du territoire du Québec. Exemple: les communications, les professionnels salariés et cadres ainsi que les enseignants.

Le même facteur joue d'ailleurs dans le cas de fédérations plus nombreuses mais qui ne comptent qu'un ou qu'une poignée de syndicats dans certaines régions. C'est d'ailleurs le cas d'à peu près toutes les autres fédérations, sauf celle des affaires sociales qui est implantée solidement dans toutes les régions.

Cependant, il faut souligner que plusieurs réunions de comités régionaux ont été un échec à cause de l'absence, la plupart du temps non-motivée, des représentants d'à peu près toutes les fédérations qui devaient être représentées.

Ce phénomène s'est produit surtout dans les régions périphériques ou éloignées des grands centres où il n'y a pas de permanents de fédérations qui résident: St-Jean, Granby, Gaspésie, Victoriaville, Drummondville, Sud-Ouest, Joliette et Laurentides.

Toutefois, un travail d'organisation systématique sous cet aspect est en train de s'accomplir présentement dans les fédérations qui ont tiré de l'arrière dans ce domaine.

Les employés du mouvement sont obligés de participer

La décision du congrès stipule que tous les employés du mouvement (permanents et employés de bureau des fédérations aussi bien que de la CSN) doivent participer aux réunions mensuelles des comités de coordination de la région où ils travaillent.

Règle générale, cette obligation a été assez bien respectée même si les réunions ont lieu en soirée dans la plupart des régions.

Il faut toutefois faire exception pour Montréal où lors de la seule réunion tenue un soir de février il n'y avait qu'une dizaine d'employés.

Par contre à Québec, où le nombre d'employés est élevé également, la participation est bonne. Il faut cependant noter que dans cette région les réunions ont lieu pendant les heures régulières de travail le jour.

En fait, il semble que des réticences à participer de la part de permanents ne se soient exprimées ouvertement jusqu'ici que dans une seule région (en province). On y voyait la fonction du comité comme une intrusion indue dans le rôle du permanent.

Par ailleurs, la CSN a assigné de façon permanente depuis novembre les permanents de ses services généraux (éducation, information, recherche, action politique, génie industriel) dans la plupart des régions.

Encore là l'assiduité aux réunions n'a pas été ce à quoi on aurait pu s'attendre (un peuplus de 50%); mais les précisions apportées au rôle de ces permanents au sein des comités de coordination régionaux devraient stabiliser la situation.

Enfin, les membres du comité exécutif de la CSN et leurs adjoints participent en rotation aux réunions mensuelles des comités dans chaque région.

Particularité à noter: au conseil central du Sud-ouest, de par un amendement apporté à la constitution lors du congrès de l'automne dernier, tous les syndicats affiliés doivent être représentés aux réunions mensuelles du comité régional de coordination.

La prochaine chronique sera principalement consacrée aux principaux thèmes ou sujets discutés dans les réunions des comités.

Paul Cliche
Préposé aux comités
régionaux de coordination
Secrétariat d'action
politique de la CSN

SUCO

votre contribution à la libération du Tiers-Monde

L'organisation: une nécessité permanente

On sent dans le mouvement une volonté très ferme d'organiser de nouveaux syndicats. Ce n'est pas un hasard, c'est le résultat du débat souvent difficile que nous faisons depuis deux ans sur l'opportunité de recruter de nouveaux membres.

C'est aussi le résultat d'un autre débat important, celui qui concerne le syndicalisme de combat. Dans la mesure où nous constatons que les travailleurs ont des intérêts fondamentalement opposés à ceux de la bourgeoisie nous arrivons à la conclusion que le syndicalisme doit être un instrument de lutte permanente pour l'ensemble de la classe ouvrière. Et à ce moment là, nous ne pouvons tolérer que des travailleurs soient laissés sans défense. Pour eux, autant que pour nous. Car s'il est vrai que nous avons tous les mêmes intérêts de classe, nous devons faire en sorte que le mouvement des travailleurs organisés soit le plus large possible, afin d'avoir le meilleur rapport de force possible.

Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons tolérer que des travailleurs soient réduits à l'impuissance dans des syndicats dominés par l'employeur. Le dernier congrès a fait un grand pas en plaçant le débat de l'organisation en termes de rapport de force, plutôt qu'en opposition à la formation ou à la consolidation. Et ce pas-là est le résultat direct des luttes très dures que le mouvement a livrées et des attaques qu'il a subies.

Aujourd'hui, les conseils centraux veulent accroître leur rapport de force dans leur région; et les fédérations veulent accroître leur rapport de force dans leur secteur. Rien de plus naturel. C'est le réflexe du syndicat dans l'entreprise qui cherche à regrouper tout le monde pour être capable d'arrêter la production quand il n'y a pas d'autre moyen de se faire entendre par le patron.

Je tenais à faire ces remarques pour éviter le danger de considérer l'organisation uniquement comme une nécessité temporaire découlant de la situation financière. Car c'est une nécessité permanente qui découle de la nature même du syndicalisme de combat, et c'est cela qui est en train de se communiquer dans la CSN.

Voici maintenant les résultats de l'organisation pour les dix premiers mois de l'exercice, soit du ler mars au 31 décembre 76, 94 syndicats ont été accrédités, regroupant 5,247 membres, 70 autres sont en instance d'accréditation, regroupant 3,247 membres.

Je rappelle que pendant l'exercice 74-76, 15,792 nouveaux membres se sont joints à la CSN. Et pendant l'exercice 72-74, il y en a eu 12,659. Tous ces nouveaux membres augmentent la vigueur de la CSN. Car on sait tous par expérience que la plupart des nouveaux syndicats viennent chez nous parce qu'ils ont une lutte à faire.

NOUS ORGANISONS, PAR-LONS-EN!

> Claude Girard vice-président



Les travailleurs de la compagnie d'assurance l'Industrielle de Québec viennent de se regrouper en syndicat. L'édifice de l'Industrielle est situé en face de celui du Trust Général à Québec!

Le Trust et CGR: deux gains importants



En lock-out pendant six mois, les 41 employés de CGR de Lachute ont signé au mois d'avril une convention collective qui leur accorde des gains importants. Ainsi, ils recevront, pour une convention d'une durée de trois ans, une augmentation d'environ \$3.47. Avec l'indexation, il devraient avoir un salaire d'environ \$7.06 de l'heure à la fin de la convention. Ils ont aussi obtenu une diminution des heures de travail: une demi-heure de moins par jour.

Au niveau de la sécurité-santé, 9 clauses sont venues s'ajouter à leur ancienne convention.

D'autre part, la grève du Trust General de Québec, une longue grève de 15 mois pour la reconnaissance syndicale, a pris fin à l'avantage des travailleurs. Le Trust Général a finalement compris que les 41 travailleurs n'allaient pas "casser". Il est à noter que le conflit s'est réglé grâce à la solidarité exprimée par les Conseils Centraux des différentes régions qui ont appuyé le boycottage du courtage immobilier. Le règlement est aussi survenu après les Etats Généraux spéciaux du Conseil Central de Québec qui se sont penchés sur les façons d'appuyer les grévistes. Le syndicat du Trust Général est le premier syndicat dans le domaine de la finance au Québec et l'un des rares au Canada.

\$10.00 de solidarité: ça fait connaitre les conflits



Le conseil confédéral de la CSN, au cours de sa réunion des 28, 29 et 30 janvier 1976, décidait de lancer une campagne de solidarité avec les travailleurs en conflit depuis plus de 4 mois.

Les membres du conseil demandaient aussi aux différentes instances de participer, par le \$10.00 de la solidarité, au fonds de grève des syndicats en lutte. (Si tous les syndicats, conseils centraux et fédérations faisaient parvenir seulement \$10.00 au fonds de grève du syndicat, le fonds de secours du syndicat recevrait plus de \$10,000.00 par semaine.)

Nous avons donc fait appel à tous!

Mais, nous ne vous avons pas fait savoir, ensuite, les effets de votre aide et les résultats obtenus.

VILAS

C'est le premier conflit dont on vous a parlé! Et c'est la première campagne de boycottage que nous ayons lancée!

Suite à notre lettre 110 syndicats ont envoyé un minimum de \$10.00, ce qui a permis d'augmenter les secours hebdomadaires de \$20.00 à trois reprises.

Et le boycottage des bières brassées par Molson fut un véritable succès, au plus fort, la vente des bières Molson avait diminué de 40,000 caisses par mois!

C'est le boycottage des bières Molson qui a popularisé cette forme de lutte. Nous y avons fait nos premières armes! Nous avons pris conscience de notre force, du pouvoir que, collectivement, nous détenons!

Les travailleurs de Vilas sont retournés au travail le 10 mai 1976 (leur grève avait débuté le 29 juillet 1975).

Même s'ils n'ont pas fait diparaître complètement le plan boni, ils ont réussi une percée. Ils ont obtenu de bonnes augmentations salariales, la diminution des heures de travail, qu'aucune mise à pied ne soit effectuée à la suite d'un transfert de production, des améliorations sur le plan de la sécurité!

GREB SHOES

150 travailleurs en lock out le 15 septembre 1975. Leur principale revendication: l'abolition du plan boni. Ils ne gagnent, à ce moment-là, que \$2.89 l'heure à peine et doivent soutenir un rythme de travail de 133% (soit 80 minutes dans 60) avant de pouvoir toucher du boni.

Ils nous demandaient de les aider financièrement et de boycotter les patins Bauer, les chaussures Hush Puppies et les bottes Kodiac.

Ils ont reçu de l'argent de plusieurs syndicats.

Mais il n'y a pas eu de véritable boycottage des produits fabriqués par Greb Shoes!

Et la compagnie a décidé de fermer ses portes! Aujourd'hui, des 150 grévistes, la plupart ont retrouvé un emploi.

UNIROYAL

Leur lutte est un véritable roman-feuilleton aux multiples rebondissements! Elle nous permet de constater jusqu'à quel point le code du travail est semé d'embûches pour les travailleurs qui veulent se syndiquer.

A plusieurs reprises ils ont cru la fin du conflit toute proche. Mais, cette grève qui a débuté le 25 septembre 1974, oui 1974, dure encore!

97 syndicats leur ont envoyé une contribution financière et le boycottage des pneus, avec le temps, a augmenté le rapport de force (la preuve, la surabondance d'annonces d'Uniroyal). Mais, ce boycottage, nous devons le poursuivre plus que jamais!

Depuis 1972, alors qu'ils déposaient leur demande d'accréditation, la résistance de ces travailleurs est exemplaire, malgré tous les problèmes qu'ils ont dû affronter.

Et, ensemble nous devons faire la preuve qu'il est possible de vaincre une multinationale.

PLESSISVILLE HOSIERY

Là aussi, 95 travailleurs doivent, le 19 novembre 1975, faire face à un lock-out. Leur patron, Rolland Simard, cousin de Bourassa, qui possède aussi Richelieu Knitting et Tricot Somerset, veut établir le "pattern" avec ce conflit!

Leurs demandes, abolition du plan boni, 75¢ la première année, 60¢ la deuxième et 50¢ la troisième, baisse des heures de travail, n'avaient rien de révolutionnaire!

Ils ont reçu de l'argent de 80 syndicats!

Et, en avril, les travailleurs acceptaient les offres patronales et reprenaient le travail le 3 mai 1976.

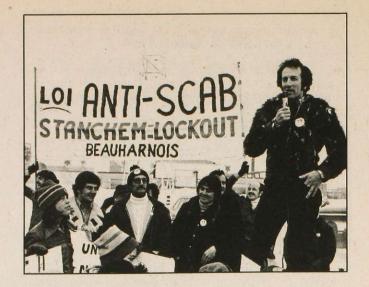
Ils ont obtenu une augmentation de \$1.35 l'heure pour une convention d'une durée de 3 ans. Ils ont dû accepter le maintien du plan-boni comme condition de la reprise des négociations après cinq mois de grève.

TRUST GENERAL

C'est le premier syndicat dans le domaine de la finance au Québec. Les 54 employés on déclenché la grève le 28 janvier 1976 et réclament \$165.00 par semaine.

Ils demandent une aide financière et le boycottage du Trust Général, ainsi que le transfert des fonds de pension des syndiqués, qui y seraient déposés, partout au Québec. Ils demandent aussi l'envoi de





télégrammes à Arthur Simard, président du conseil d'administration du Trust annonçant les retraits de fonds de pension et le boycottage!

Soixante-deux syndicats ont envoyé le \$10.00 de la solidarité; 28 télégrammes ont été envoyés.

La grève vient tout juste de se terminer. Suite à la campagne de boycottage, le courtage immobilier, dans la région de Québec, a chuté de 50% et la décision de la compagnie de baisser la plupart de ses taux d'intérêts versés sur les dépôts garantis serait due à la grève.

C.K.V.L.

Les 65 travailleurs y ont déclenché la grève le 8 mars 1976.

Leurs principales revendications: sécurité d'emploi, juridiction syndicale, congés et vacances, formule d'indexation.

Et, à C.K.V.L., malgré les "agents de sécurité", l'engagement de scabs, 4 injonctions, les syndiqués ont tenu UNE MINUTE DE PLUS QUE LE BOSS!

Après 8 mois de grève ils ont remporté une grande victoire!

L'aide financière d'une cinquantaine de syndicats, l'envoi de télégrammes au président de C.K.V.L. et, surtout, le boycottage du poste et de ses annonceurs (aux heures de pointe C.K.V.L. passait environ 225 "spots" publicitaires, lors de la reprise du travail il n'en restait que 17.), ont aidé les grévistes à passer au travers!

Celanese, Drummondville

Les 1,500 travailleurs sont en lock-out le 26 avril 1976.

Et, après plus de 5 mois de grève, vue la résistance des syndiqués, la compagnie fait appel à "sa" police pour "attaquer" avec des gaz paralysants

les manifestants, environ 2,000, qui se trouvaient devant les barrières de l'usine!

Au cours de ce conflit les grévistes ont aussi demandé l'envoi de télégrammes au ministre du travail pour qu'il intervienne dans cette grève, ainsi qu'au ministre de la justice pour qu'il institue une enquête sur les agissements de la police.

Le conseil municipal de Drummondville a accordé son appui aux travailleurs et a demandé la nomination d'un médiateur. Les prêtres de la région les ont appuyés aussi.

Ils ont reçu une aide financière de 90 syndicats CSN et plusieurs télégrammes ont été envoyés au gouvernement.

La convention collective a été signée le 1er novembre 1976. Ils ont obtenu des gains importants au sujet des vacances, de l'ancienneté, de la sécurité-santé. Ils ont limité les droits de gérance concernant, par exemple, le temps supplémentaire l'été, la modification des cédules de travail. Ils ont obtenu de bonnes augmentations de salaire: (\$1.75 en trois ans pour les cols bleus et \$65.00 en trois ans pour les cols blancs (malheureusement coupées à \$1.40 et \$52.87 par la Commission Pépin).

Et, le 16 février dernier, la Commission des droits de la personne prenait position face aux agissements inqualifiables des policiers municipaux de Drummondville le 15 octobre 1976. La Commission condamne l'utilisation du gaz Mace et recommande aux autorités compétentes que des mesures soient prises, dans les meilleurs délais, pour fixer dans la législation les limites de l'arsenal policier et de son utilisation, pour l'ensemble des corps policiers agissant au Québec.

Whissel, Lachute

Ils sont 50 travailleurs en grève depuis le 14 juin

Pour appuyer les grévistes de l'Agence Provinciale

> EN GRÈVE DEPUIS LE 10 MAI 1976

BOYCOTTONS

- Penthouse
 Playgirl
- Paris Match
 Playboy
- Nouvel Observateur

1976! Ils se battent pour faire reconnaître leur syndicat par l'employeur.

Leurs demandes, presque toutes refusées, même les clauses normatives.

Ils ont reçu l'appui financier de 139 syndicats, 10 conseils centraux, 5 fédérations et 8 employés du mouvement, et le conseil central des Laurentides les aide au maximum et fait tout son possible pour qu'ils ne se sentent pas isolés.

Camions à incendie Pierreville

Il y a 65 travailleurs, en grève depuis le 19 mai 1976; ils ont été remplacés par des scabs qui gagnent le salaire que l'employeur leur refuse!

Ils sont encore debout, malgré les procédures judiciaires, les fiers-à-bras, la présence de la police provinciale qui protège ceux qui volent leur job, les injonctions, la prison!

Que demandent-ils? Un minimum de \$4.25 l'heure, la diminution des heures de travail, une clause d'ancienneté, le réengagement de tous leurs compagnons qui ont été congédiés.

Au mouvement, ils ont demandé l'envoi de télégrammes aux ministres de la justice, du travail, des affaires municipales pour demander leur intervention dans le règlement de ce conflit. C'est un de leurs derniers moyens de lutte!

Plusieurs syndicats, environ 70, ont répondu à cet appel. Et, dans la même proportion, les syndicats ont fait parvenir au moins \$10.00 pour aider financièrement les grévistes.

Mais, à Pierreville aussi, la grève se poursuit!

Et, il y a d'autres conflits dont nous avons parlé!

Les 25 employés du Centre éducatif et culturel, en grève depuis le 26 août 1976, qui font face à Power Corporation, à Hachette International, à Garneau et qui ont décidé de résister le temps qu'il faudra!

Les 94 syndiqués de l'Agence provinciale, en grève depuis le 10 mai 1976, qui, eux aussi, ont été remplacés par des scabs!

Les travailleurs de Domtar de Donnacona, en grève depuis le 3 novembre 1976 qui doivent faire face aux injonctions, aux mesures disciplinaires, à l'intimidation.

De plus en plus les patrons font durer les grèves, ils s'organisent, ils prennent des cours sur la façon de mater les syndicats. Tout le mouvement doit donc riposter! Un syndicat en lutte ne doit plus rester isolé! Nous devons, lors de chaque conflit, appuyer nos camarades en grève, les aider à remporter la victoire. C'est ainsi que la victoire de quelques-uns deviendra la victoire de tous!

Fiore Fonda Service d'Action Politique

"Les boss vont payer malgré la loi!"

Les employés des quatre meuneries de Montréal - Maple Leaf, Robin Hood, Ogilvie, Phénix, ont pensé qu'ils s'étaient soumis aux exigences de la loi C-73 en négociant des augmentations qui couvraient à peine la hausse du coût de la vie - 11% la première année et 10% la deuxième. Avant d'accepter ce règlement, les syndicats ont dû laisser tomber leurs demandes initiales de 15% par an, ce qu'ils ont consenti de faire. après avoir été assurés par le conciliateur du gouvernement fédéral que le règlement passerait la commission Pépin "sans problème". En acceptant ce règlement, on a pu, pour la première fois depuis plus de dix ans, réles négociations dans les meuneries sans conflit. L'expérience des meuniers démontre cependant qu'on n'a rien à gagner en essayant de faire des compromis avec les règlements de la loi pour ne pas être coupés.

En janvier 1977, soit six mois après la fin des négociations, les meuniers ont appris que, malgré la modération démontrée dans leurs négociations, ils seraient coupés d'un montant qui représente une moyenne de \$1,500, par employé durant les deux années de la convention. Bien sur, ce montant ne tient pas compte des pertes futures qu'on subira si les montants coupés ne sont pas récupérés dans de futures négociations. Pour les meuniers, la période de compromis était finie. Au début de février ils ont formé un front commun et ils sont sortis en grève, en demandant que soient payés les pleins montants négociés. Depuis lors, les compagnies se sont servies de l'intervention du ministre du travail. ont obtenu des injonctions et ont engagé des gardiens armés, le tout afin d'intimider les employés et de forcer un retour au travail

aux conditions dictées par la commission Pépin.

Les coupures imposées aux 500 meuniers montréalais représentent des profits supplémentaires de \$750,000 pour les compagnies. Mais le plus important c'est que ces compagnies réalisent qu'un renversement de la décision de la commission dans le cas des meuniers pourrait avoir des effets d'entraînement pour des milliers d'autres travailleurs du Canada à l'emploi de multinationales. On décèle déjà quelques brèches dans ligne dure des compagnies, puisque: pour la première fois depuis le début de la grève, elles

ont voulu commencer à négocier, maintenant qu'elles se rendent compte de la fermeté des positions syndicales.

Des meuniers sont disponibles pour rencontrer les membres des syndicats conseils centraux et fédérations.

La centrale entend aussi lancer une campagne du \$0.25 par membre, par semaine, en solidarité avec les meuniers. Un journal Le Travail édition nationale paraîtra bientôt sur les conséquences et les effets de la loi C-73. On peut aussi appuyer les meuniers en se procurant les macarons qu'ils vendent \$1.00

Les 25 présidents d'unions (U.S.) les mieux payés

Signe du syndicalisme d'affaire américain, les salaires versés aux présidents des 25 unions américaines qui suivent sont aussi des indices révélateurs de l'usage des cotisations payées par les membres. Ainsi au Québec-Hilton, et à l'Auberge des Gouverneurs de Québec, les syndiqués sont emprisonnés dans un syndicalisme qu'ils rejettent majoritairement et qui leur a été imposé par les compagnies. Menaces, intimidations sont monnaie courante pour essayer de les retenir de force. Comme on peut le voir, l'Union des Employés d'Hôtel de bar et de restaurant donne un meilleur salaire à son président que la "pègreuse" union des Teamsters ou que la "collaboratrice" union des Métallos.

1.	Edward T. Hanley			William R. Steinberg.				
	Hotel, Restaurant Employees	138,552		Radio Association	73,646			
2.	Frank E. Fitzsimmons, Teamsters	134,886	17.	James Siebert, Metal Polishers	73,174			
3.	James T. Housewright, Retail Clerks	122,482	18.	William Sidell, Carpenters	72,057			
4.	Jesse M. Calhoon, Marine Engineers	116,958	19.	Harold C. Crotty,				
5.	Hunter P. Wharton, *Operating Engineer	ers 112,396		Maintenance of Way Employees (RR)	70,950			
6.	C.L. Dennis, *Railway Clerks	96,703	20.	Jerry Wurf, State, County				
7.	George Meany, AFL-CIO	91,482		Municipal Employees	69,884			
8.	Daniel E. Conway, Bakery,		21.	Joseph Belsky, *Meat Cutters	69,311			
	Confectinery Workers	91,272	22.	George Hardy, Service Employees	68,540			
9.	I.W. Abel, *Steelworkers	87,786	23.	Kenneth J. Brown, J. B				
10.	Martin J. Ward, Plumbers	85,595		Graphic Arts Workers	68,528			
11.	S. Frank Raftery, Painters	83,978	24.	Fred A. Burki, United Retail Workers				
12.	John J. O'Donnell, Air Line PILOTS	83,715		(Membership 21,000)	68,387			
13.	John H. Lyons, Iron Workers	83,065	25.	Leonard Woodcock, Auto Workers	66,884			
14.	Albert Shanker, Teachers	83,010						
15	Charles H Dillard							

79,072

*Ne sont plus en fonction

Electrical Workers (IBEW)

La lutte des femmes: combat de tous les travailleurs

Quarante pour cent des femmes québécoises travaillent à l'extérieur de la maison. Elles sont doublement opprimées: en tant que travailleuses et en tant que femmes. La CSN, comme véhicule de cette lutte, a fait siennes lors de son dernier congrès trois revendications prioritaires: "Le droit aux congés maternité, le droit aux garderies et le droit, qu'à travail de valeur égale, les femmes recoivent un salaire égal à l'homme". Ces revendications doivent être reprises par l'ensemble des travailleurs.

Encore aujourd'hui, malgré que nous sommes tous plus conscients de la profonde injusticé qui est faite à plus de la moitié de l'humanité, nous acceptons mal de défendre ces revendications. On retrouve dans nos attitudes, dans nos pratiques syndicales, des préjugés sexistes qui font bien l'affaire des patrons. Pour vaincre l'idéologie dominante qui nous divise entre travailleurs et travailleuses, nous devons comprendre et reprendre à notre compte ces revendications.

A travail de valeur égale, salaire égal

Dans nos conventions, dans nos revendications, on retrouve encore le principe des patrons: "Une femme, parce qu'elle est une femme, gagne moins qu'un homme". Il y a plusieurs façons de cantonner les femmes dans des ghetto d'emplois féminins. On définit les tâches entre travaux lourds et travaux légers, par exemple. On réserve certaines fonctions à des femmes (les fonctions les moins bien payées) et d'autres uniquement aux hommes; alors qu'en fait, une femme peut aussi bien, sinon mieux, remplir la fonction qu'un homme.

Au Québec, les écarts de salaire

entre femmes et hommes sont de l'ordre de 45 pour cent. Mis à part tous les facteurs qui peuvent objectivement expliquer ces écarts (ancienneté, etc...), les faits demeurent quand même. Ainsi le sexisme s'exprimera

Le comité de la Condition féminine de la CSN est né suite à un mandat confié à la CSN lors du congrès de 1974: "Qu'une étude soit faite sur la condition de la femme (condition de travail dans le milieu de travail y compris le foyer et place de la femme dans le mouvement syndical). Le comité a produit, lors du congrès de 1976, un premier rapport qui s'inscrit dans le débat d'orientation que la CSN poursuit sur le capitalisme et sur le contenu d'une société socialiste. Les recommandations de ce rapport ont été adoptées. Les pages qui suivent en sont le compte-rendu. On peut se procurer le rapport La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs au service d'information de la CSN ou à son Conseil central.

Le comité de la condition féminine est composé de Lorraine Bégin (FNC, Montréal), Francine Yelle (FESP, Montréal), Huguette Massicotte (FAS, NOQ), Diane Villeneuve (FESP, SOQ), Hélène David (FESP, Montréal), Francine Lalonde (V-P, CSN), Lisette Munger (commerce, Saquenay), Ruth Veillette (FESP, Shawinigan), Doris Bellemarre Victoriaville) Claudine (FESP. **Bertrand** (FNEQ, Montréal), Louise Girard, Jocelyne Everell, Monique Simard, Céline Brochu, Stella Burman et Lucie Dagenais.

dans les ghetto d'emplois strictement féminins (ex.: couturières) qui seront mal rémunérés et dévalorisés. Cette discrimination se situe aussi bien à l'embauche que dans les conditions d'exploitation. On va empêcher leur spécialisation, par exemple. On va les empêcher de travailler à des emplois bien rémunérés. Et caetera... Lutter pour vaincre cette discrimination, c'est s'attaquer aux droits de gérance, c'est empêcher le patron de nous diviser, c'est améliorer le sort de toute la classe ouvrière. Ca doit être le combat de toute la classe ouvrière.

Ce n'est pas facile. Car même s'il y a des lois qui empêchent la discrimination sur la base du sexe, l'Etat lui-même ne respecte pas ce principe.

Les nègres blanches

Les patrons font souvent en sorte de se servir d'un petit groupe de femmes payées fort peu cher pour maintenir des bas salaires dans les usines. On se sert d'elles comme on utilise les chômeurs. Ainsi, à la Celanese de Drummondville, il n'y a que 132 femmes, soit 10 pour cent de la main-d'oeuvre. Si la moyenne des salaires des hommes est de \$4.43, celle des femmes n'est que de \$4.16. Ce dix pour cent de femmes permet aux patrons de maintenir de bas salaires. Et tant que les hommes et les femmes n'auront pas repris la revendication de "à travail de valeur égale, salaire égal", le patron se servira de cette maind'oeuvre féminine pour maintenir de bas salaires pour l'ensemble des travailleurs. L'exemple de la Celanese n'est qu'un exemple parmi d'autres où les patrons se servent des femmes pour hausser leurs profits sur le dos de tous. Nous n'accepterions jamais qu'un Noir soit moins bien payé qu'un Blanc, pourquoi accepterions-nous qu'une femme soit moins bien payée qu'un homme?

Congés de maternité payés

Pas besoin d'un diplôme universitaire pour savoir que la maternité n'est pas une maladie (honteuse ou pas!) ou un défaut. Dans
notre société, on serait bien mal
venu de nier le droit à la maternité. Pourtant, on le fait. En empêchant les femmes de bénéficier de congé maternité complets, c'est-à-dire payés et sans
perte d'aucun droit relié à l'emploi, on pénalise la femme enceinte.

Pourquoi une femme qui est enceinte ou qui a des enfants serait congédiée ou forcée de démissionner?

A l'Agence Provinciale de Québec, une agence qui se spécialise dans la distribution de revues et de journaux, une femme a eu une fausse couche parce que le patron a refusé de la transférer sur des travaux plus légers ou de lui donner un congé de maternité. Combien de patrons au Québec ont été la cause d'avortements non voulus? Pour permettre aux femmes d'accéder au travail social (c'est-à-dire autre que domestique), il faut généraliser cette revendication. Il faut lutter pour permettre aux femmes d'exercer ce droit essentiel. A cet effet, la CSN lors de la présentation du mémoire commun CSN-CEQ au nouveau gouvernement est claire:

"Le Québec est l'une des rares provinces du Canada, sinon la dernière, à ne pas avoir adopté une législation du congé de maternité. La maternité est donc actuellement considérée au Québec comme un événement fortuit, rare ou accidentel ou même comme un événement punissable de congédiement ou de perte de salaire. Aujourd'hui, malgré la faiblesse des lois concernant la santé et la sécurité au travail, on est mieux protégé au Québec quand on est accidenté de travail que lorsqu'on est une femme enceinte.

Le droit au congé de maternité doit donc être consacré dans un chapitre du Code du travail.

Nous demandons donc le paiement par l'Etat de congés de maternité d'une durée de 20 semaimaines, au plein salaire sans perte de l'emploi ni d'aucun droit relié à l'emploi. Selon nos estimés, en considérant un salaire moyen pour les femmes de \$145.00 par semaines, en tenant compte du paiement par l'assurance-chômage des deux tiers du salaire pendant 15 semaines et en considérant que, pour l'année 1975, il y a eu 16,445 demandes d'assurance-chômage pour des cas de maternité, le coût annuel pour le Québec serait d'un peu plus de \$20 millions (ces montants sont indiqués pour donner un ordre de grandeur).

Nous demandons aussi:

l'interdiction de toute discrimination à l'embauche ou en cours d'emploi, relative par exemple, soit à la situation familiale, soit à la possibilité d'une maternité;

la garantie de retour au poste occupé, auparavant, après la période de congé de maternité;

le droit à la prolongation du congé de maternité par un congé parental sans solde.

Ces demandes ne signifient pas que nous acceptons le fait que les prestations de maternité soient versées par le biais de l'assurance-chômage. Nous croyons qu'elles doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique globale de sécurité du revenu."

On peut aussi se procurer la clause-type de congé-maternité auprès de sa fédération ou en faire la demande au comité interfédération.

Des garderies

L'éducation et la garde des enfants n'est pas qu'une affaire de femmes. Ce sont des tâches qui concernent l'homme, la femme et toute la société. En ce sens, nous devons revendiquer des garderies de quartier et sur les lieux de travail afin d'éliminer toute discrimination. Non seulement pour permettre aux femmes de travailler, d'assister aux réunions syndicales, de lutter d'é-



Les femmes aussi sont capables de lutter comme en ont témoigné les travailleuses de Paquet dans la capitale provinciale.

gal à égal avec l'homme mais aussi parce que ni l'homme ni la femme ne doivent être pénalisés parce qu'ils ont des enfants. On ne demande pas à l'homme de tout lâcher parce qu'il a des enfants, pourquoi la demanderaiton aux femmes? Les enfants sont la responsabilité de toute la société, elle doit donc voir à se donner les moyens pour assumer cette responsabilité.

En mai 1976, il y avait au Québec 274 garderies pour 9,323 enfants alors que le nombre d'enfants de mères qui travaillent s'élevait à 154,320. Bref, seulement 6 enfants sur 100 avaient une chance d'aller à une garderie pendant que la mère travaillait.

D'autre part, la politique du gouvernement du Québec concernant les garderies est à ce point limitative que sur les budgets de 75-76 qui s'élevaient à \$4,200,000: seulement \$2,672,874 furent dépensés. Prenons l'exemple d'un couple dont un des partenaires a un revenu brut de \$10,000 et l'autre ne travaillant qu'à temps partiel (par exemple dans un restaurant) a un revenu brut de \$4,000. S'ils n'ont qu'un enfant en garderie, leur revenu de contribution étant de \$8,700, ils n'ont droit à aucune aide. Le coût de \$7.50 par jour est prohibitif d'autant plus que les parents ne pourront réclamer que \$500.00 de déduction à l'impôt. Il va de soi que toutes les personnes dont le revenu est supérieur à celui qui est mentionné dans cet exemple ne peuvent recevoir de l'aide du gouvernement provincial.

En 1976, on comptait seulement 2,600 enfants dont les parents recevaient de l'aide.

Voici comment s'exprimait la revendication de la CSN au gouvernement lors de la présentation des revendications à court terme de la centrale:

"Notre objectif à long terme, c'est d'obtenir un réseau complet et public de garderies pour



Le droit aux garderies: une des revendications prioritaires.

répondre aux besoins divers, selon l'âge des enfants:

pouponnières pour les enfants de moins de deux ans;

garderies de quartier ou sur les lieux de travail pour les enfants d'âge pré-scolaire, dont certaines seraient ouvertes 24 heures par jour;

services de garde organisés pour les enfants d'âge scolaire pour les heures entre la fin de l'horaire scolaire et celle des occupations des parents;

halte-garderies permettant de faire garder les enfants quelques heures lorsque nécessaire.

Les équipements collectifs sont nécessaires pour que le droit des femmes au travail social deviennent une réalité. Il existe en particulier un besoin urgent de pouponnières. Pour ce qui est des garderies existantes, des mesures immédiates doivent être prises, dans l'attente d'un financement public et universel, pour en améliorer le financement: le plan Bacon doit être aboli, l'échelle d'aide financière doit être révisée et les subventions doivent être versées aux garderies et non aux parents.

Le gouvernement doit aussi susciter la création de nouvelles garderies, notamment en utilisant le réseau scolaire ou autres établissements publics pour les locaux, équipement, entretien et services administratifs. Il doit aussi mettre sur pied des services-conseils pour faciliter le travail des groupes intéressés à mettre sur pied une garderie et s'assurer ainsi, dès le départ, que ces garderies répondront à certaines normes de qualité.

Les garderies, par ailleurs, ne devraient pas être assimilées à un autre type de service dans une école ou un établissement public. La direction, par des corporations distinctes, devrait être exercée par les usagers et par le personnel.

Le financement public ne devrait être octroyé qu'à des garderies sans but lucratif. Il devrait permettre de rémunérer le personnel de façon au moins équivalente à celle du secteur public et para-public."

Le capitalisme va toujours sur-exploiter les femmes

Mais il est bien évident que si le système dans lequel nous vivons peut donner satisfaction à certaines revendications, il ne peut éliminer l'injustice faite aux femmes. Tout simplement parce que ce système est basé sur l'exploitation. Tout simplement parce que la double oppression des femmes (en tant que travailleuses et en tant que femmes) n'existait pas avant la naissance de la propriété privée.

L'oppression des femmes tire sa source de l'oppression d'une minorité de possédants sur une majorité de non-possédants. Dès qu'est née cette oppression, c'est-à-dire le système capitaliste, la femme fut réduite et maintenue par ce système dans un état d'infériorité par rapport à l'homme. C'est cette oppression qu'on enseigne comme naturelle à nos enfants dans les écoles; "papa travaille, maman cuisine!"

Que de plus en plus de femmes réussissent à combiner le travail à l'extérieur avec le travail domestique ne signifie pas qu'elles soient libérées de l'oppression qui accable les femmes. Pour plusieurs, cela apparaît même comme une oppression encore plus grande parce qu'elles doivent alors non seulement subir des conditions de travail pires que celles des travailleurs mais, en plus, elles sont obligées de faire une double journée de travail, ayant leurs tâches domestiques à accomplir ensuite.

L'importance du travail social pour les femmes tient surtout à ce qu'il sort les femmes de l'isolement du foyer, isolement qui constitue un obstacle majeur à la prise de conscience de leur oppression et à l'organisation de la lutte pour leurs droits. Le fait de travailler pour un salaire à l'extérieur de la maison met les femmes dans une situation où elles peuvent saisir beaucoup plus clairement la nature collective de leur oppression sur tous les plans, ainsi que sa cause profonde, la propriété privée. Cela, parce qu'elles partagent des conditions de travail et de vie semblables avec les autres femmes et les hommes avec qui elles travaillent. C'est également à cause de ce partage des conditions d'exploitation que les luttes collectives pour la défense des droits de tous les travailleurs s'y organisent plus facilement que lorsqu'il s'agit de regrouper des individus isolés.

UN PLAN D'ACTION

Le comité de la condition féminine s'est donné un plan d'action à long terme. Après le travail d'analyse demandé par le congrès de 1974 et adopté lors du congrès de 1976 le comité s'est fixé une tâche prioritaire: s'organiser pour revendiquer les droits des femmes, c'est-à-dire que les travailleurs et travailleuses qui militent dans le mouvement syndical initient des luttes pour leurs droits. Ceci entraîne donc des liens étroits entre le mouvement et le comité de la condition féminine.

Jusqu'au congrès de 1978

Le comité entend dépister les syndicats qui vont bientôt négocier une convention collective et où les femmes sont nombreuses. Il effectue aussi un travail de sensibilisation auprès des Conseils Centraux afin de regrouper des femmes qui sont prêtes à travailler dans des comités locaux de condition féminine. Le but de ces comités locaux est d'entreprendre des luttes sur les priorités adoptées par le congrès (garderie, congés maternité et salaire égal à travail égal),

D'autre part, une première session du service d'éducation aura lieu les 27 et 28 mai avec des militantes prêtes à travailler à former des comités dans leur région. Ces sessions portent sur l'orientation du document "La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs", sur les revendications prioritaires et principalement sur comment s'organiser dans chaque région pour mener à bien la lutte pour obtenir satisfaction aux revendications mises de l'avant.

Le travail à l'intérieur de la CSN

Le comité a commencé le travail qui consiste à faire discuter le document "La lutte des femmes..." à l'intérieur des conseils centraux et fédérations. Cette réflexion autour du document devrait être complétée avant le congrès de '78. De plus, le comité voit à ce que les différents services de la centrale et que la centrale elle-même intègrent cette préoccupation dans les prises de positions et dans le travail qui est effectué. Bref, que les différentes instances et services traduisent les objectifs adoptés au congrès sur la question des femmes dans leurs activités propres.

Avec les autres centrales

Lors du congrès, les délégués ont adopté la résolution suivante: "Que les syndiqués hommes, et femmes, ainsi que la CSN et ses instances tentent de développer l'unité d'action des femmes travailleuses en suscitant une réflexion et des actions communes avec les autres centrales". Pour faire suite à cette recommandation, le comité de la condition féminine CSN a rencontré le comité Laure Gaudreault de la CEQ afin de tenter de former un comité Inter-Centrale sur la question des femmes. Ce comité inter-Centrale aurait sans doute la responsabilité d'entreprendre des campagnes d'envergure nationale sur les revendications prioritaires. On n'en est encore qu'aux rencontres exploratoires mais il est fort probable que ce comité naîtra très bientôt.







Il est à noter que les carabines de calibre "12" sont tronçonnées (tout ce qui a de plus légal!)

Ces photos ont été prises par des meuniers alors qu'ils dressaient des lignes de piquetage. Ces fiers-à-bras, qui ont toutes les allures de "tueurs à gage". bénificient de la protection de la police. Pendant ce temps, les grévistes subissent les foudres des policiers qui les harcèlent. Pendant ce temps, les juges distribuent des injonctions aux meuniers. Pendant ce temps, Robin Hood congédie 130 travailleurs et écrit sur leur notice de cessation d'emploi "cause: défi d'injonction, grève illégale" afin de les empêcher de toucher de l'assurance-chômage. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral émet 75 permis d'importation de farine afin de briser le rapport de force des meuniers. Pendant ce temps, les meuniers reçoivent des lettres à domicile les enjoignant de reprendre le travail. Pendant ce temps, les juges déclarent illégales des grèves qui ont pourtant été déclarés légales ailleurs au Canada dans une telle situation. Pendant ce temps, le ministre Parizeau refuse d'intercéder au fédéral pour abolir la loi anti-inflation. Pendant ce temps. les compagnies haussent le prix du pain de \$0.02 cents pour payer le transport de la farine scab. Pendant ce temps, les compagnies spéculent sur le \$750,000 que leur a épargné la commission anti-inflation. Pendant ce temps...

Les huit pages qui suivent ont été tirées à part afin de répondre à la demande formulée par le Conseil Confédéral d'avril dernier.

Le Congrès de mai prochain aura à se prononcer sur la présence ou la non-présence de la centrale au sommet économique convoqué par le gouvernement du Parti Québécois et qui doit réunir, quelques jours après la tenue du congrès, des représentants du patronat, des centrales syndicales, du mouvement coopératif et du gouvernement. Le débat à l'intérieur de la centrale sur cette question se poursuit depuis quelques semaines. Le Conseil Confédéral de la CSN a décidé de recommander au congrès que la CSN soit présente au sommet économique annoncé par le gouvernement pour y défendre les intérêts des travailleurs sur la base des mandats votés par le congrès. Le Conseil confédéral a aussi décidé de publier à 100,000 exemplaires un bulletin expliquant les arguments pour et contre la présence de la centrale au sommet.

Etant donné que certains arguments pour ne pas participer au sommet sont aussi repris par ceux qui soutiennent que la centrale doit y être présente, nous nous sommes contentés dans les huit pages qui suivent de faire mention de ces arguments sans toutefois les développer à fond. Ainsi, les tenants des deux options s'entendent pour déclarer que l'Etat n'est pas neutre, que la crise s'aggrave, que le chômage augmente, que les grèves sont toujours aussi longues, que l'emploi des scabs est toujours d'actualité, que les travailleurs font face à des injonctions, que le gouvernement du Parti québécois n'a rien amené

au niveau de la loi anti-scab ou des fermetures d'usines; que le budget Parizeau ne contient rien sur la relance économique et qu'il contient des mesures régressives; que le gouvernement a manqué de courage devant le monopole de l'assurance-automobile; que les coupures dans les Affaires Sociales ont toujours lieu, etc...

Alors que dans un cas, ces arguments servent à justifier la non-participation de la centrale au sommet de mai; dans l'autre, ils servent à justifier une participation dans un esprit de confrontation.

Les arguments pour être présent au sommet économique

L'élection du 15 novembre n'a pas mis fin à la crise que nous connaissons. Elle nous a cependant accordé un répit. Il n'y a rien de changé fondamentalement pour les travailleurs. Le seul élément nouveau, c'est que le 15 novembre a permis de mesurer l'ampleur de la colère des travailleurs et leur volonté de changement.

Cela nous a procuré un avantage tactique dans ce sens que pour un temps du moins, le nouveau gouvernement ne peut se permettre de mettre les syndicats au pas comme Bourassa en avait réclamé le mandat.

Cela nous accorde un répit qu'on doit utiliser pour renforcer notre organisation syndicale et améliorer nos moyens de lutte.

Avant l'élection, l'exécutif et le bureau confédéral de la CSN avaient recommandé de voter pour renforcer notre capacité de lutter, notre rapport de force.

Et effectivement, notre capacité de lutter est meilleure aujourd'hui suite au retrait de la loi québécoise du contrôle des salaires (loi 64). Au moins les travailleurs du secteur public n'ont pas à livrer une deuxième bataille pour conserver les acquis monétaires de la négociation du front commun. Ils peuvent ainsi consacrer leurs énergies à d'autres tâches syndicales, notamment au soutien des travailleurs du secteur privé qui sont encore aux prises avec les controles fédéraux.

Notre rapport de force est certainement meilleur quand au lieu de nous battre contre les poursuites intentées en vertu des lois 253 et 23 qui ont été retirées, ou bien contre le droit de réquisition, cet autre mandat qui réclamait Bourassa, nous nous battons pour une loi anti-scab.

Mais le répit n'aura qu'un temps. Car à mesure que les mois passent, on est à même de constater que le nouveau gouvernement ne livre pas sa marchandise, qu'il n'est pas à la hauteur, des espoirs qu'il a fait naître, ni de ses déclarations d'intention. On est à même de constater qu'il met facilement de côté l'aspect social de son programme.

Le sommet économique: y défendre les intérêts des travailleurs

Il est important de préciser qu'à travers les luttes, nous avons découvert que le capitalisme est basé sur l'exploitation systématique des travailleurs par une bourgeoisie minoritaire qui maintient son pouvoir par la force.

Cela nous a amenés à constater que l'Etat n'est pas neutre, qu'il n'est pas un arbitre impartial entre des intérêts contradictoires, mais qu'il est plutôt l'instrument de la bourgeoisie par le pouvoir de la classe ouvrière.

En l'absence d'un tel parti, c'est indéniablement la CSN qui a exercé le leadership des forces de changement. Elle a exercé une influence déterminante sur les deux autres centrales, et elle a semé des idées qui ont pris racine partout.

Ce leadership, la CSN l'a exercé en s'imposant comme interlocuteur partout où elle pouvait défendre les intérêts des travailleurs; partout où elle pouvait se confronter avec les ennemis des travailleurs. Et elle doit continuer de le faire, y compris au sommet économique.

Une confrontation idéologique

Le sommet économique est essentiellement une opération qui se situe au plan idéologique pour le gouvernement, celui-ci va s'y présenter très bien préparé pour tenter de convaincre toute la population que ses choix sont les seuls possibles dans les circonstances. Nous devons être présents pour exercer la fonction critique sans laquelle les choix du gouvernement vont s'imposer comme les seuls possibles; pour lui rappeler l'aspect social de son programme qu'il a si rapidement mis de côté; pour lui rappeler que la "paix sociale" telle qu'il la recherche est impossible tant qu'il y a des intérêts contradictoires entre une classe minoritaire qui domine et une classe majoritaire qui est dominée.

Sans le contrepoids idéologique de la CSN, de la CEQ, et si possible de la FTQ au sommet, le projet péquiste va s'imposer comme de soi, ralentissant ainsi l'élaboration d'un projet socialiste chez nos membres et chez l'ensemble des travailleurs.

Une telle confrontation avec le patronat et le gouvernement réunis prend un tout autre sens que si nous le faisions uniquement avec le gouvernement. Face au patronat, et au gouvernement réunis, nous sommes sur le terrain de la vérité.

Tandis que si nous n'acceptons la confrontation qu'avec le gouvernement, nous risquerions de tomber sur le terrain de l'illusion. Nous accréditerions l'idée que le gouvernement est un arbitre impartial qui tranche au nom du "bien commun"après avoir entendu toute les parties.

Car nous sommes placés devant un gouvernement qui cherche à se donner une image de neutralité, une image d'arbitre impartial. ... Et ce jouvernement peut réussir à créer cette illusion d'autant plus facilement qu'il est formé par un parti qui pour la première fois au Québec et sans doute en Amérique du Nord, sans être un parti de travailleurs, n'en est pas moins démocratiquement implanté dans le peuple, un parti qui de plus, a pris le pouvoir sans l'appui et en dépit d'un grand capitalisme...

Ceux qui craignent la récupération, ceux qui ont peur que le sommet tourne à la collaboration de classe, oublient que nos acquis idéologiques n'ont pas été obtenus en nous isolant, mais plutôt en nous confrontant régulièrement avec le patronat et les gouvernements.

C'est à travers la confrontation, liée à la lutte économique de tous les jours, que le mouvement a progressé vers un syndicalisme de combat et de classe, et qu'il s'est engagé dans une réflexion sur un parti de travailleurs comme moyen de remplacer le pouvoir de la bourgeoisie par le pouvoir de la classe ouvrière.

Non à la concertation

La centrale est opposée à toute forme de contrôle volontaire des salaires autant à Québec qu'à Ottawa. Et si jamais le gouvernement Lévesque présentait une telle formule de concertation au sommet économique, nous devrions être présents pour dire pourquoi nous la rejetons, ce qui nous permettrait d'ébrécher un autre point fort de l'idéologie dominante, qui consiste à dire que tout le monde doit se serrer la ceinture.

Car encore une fois, il ne s'agit pas d'aller nous concerter, il s'agit d'aller nous confronter.

Le gouvernement cherche à faire un consensus sur des faits, mais aussi sur ce qu'il appelle des contraintes. Par exemple, "la dégradation de la position concurrentielle de notre industrie", selon les mots de Bernard Landry, ou bien "le corridor étroit dans lequel nous sommes tous placés", selon les mots de René Lévesque.

Nous avons la responsabilité, comme organisation syndicale qui exerce le leadership des forces de changement ou des forces de gauche, d'aller débattre au sommet la position que nous soutenons dans l'entreprise et qui inspire notre pratique syndicale, qui détermine la nature de nos revendications, qui nous pousse à faire reculer les droits de gérance, la position qui a déterminé notre attitude face aux contrôles des salaires, à savoir que nous n'acceptons pas les contraintes du capitalisme parce que nous combattons ce système d'exploitation dirigé contre nous.

Dans l'entreprise comme à tous les niveaux de l'action syndicale, c'est par la lutte économique et aussi par la confrontation, que nous pourrons préciser et enrichir notre projet de remplacement, no-

tre option sociale, et dégager des alternatives situées dans le temps.

Les partis politiques et les gouvernements ont tenté dans le passé et tenteront dans l'avenir de dominer le syndicalisme, d'amoindrir sa mission fondamentale de revendication, d'indépendance, de liberté face à tout gouvernement, en l'amenant à s'intégrer à se considérer comme faisant partie d'un Etat, quel qu'il soit. Notre liberté de pensée, d'action, dans une société dominée complètement par et organisée pour l'exploitation des travailleurs n'est pas à vendre. Si cette liberté est attaquée, nous la défendrons chèrement.

Nous rejetons toute forme d'intégration des instances syndicales.

Nous voulons un syndicalisme libre, indépendant, qui ne sera pas soumis aux impératifs partisans découlant de l'adhésion à un parti. Et cela vaut pour tous les régimes politiques.

Nous ne voulons pas que la CSN devienne la roue d'engrenage de quelque parti ou gouvernement que ce soit.

Le congrès d'orientation qui s'est tenu à la fin mai a retenu la position mise de l'avant par ceux qui prônent la participation de la centrale au sommet économique.

Les arguments contre être présent au sommet économique

Le sommet économique risque d'être une invitation aux travailleurs à modérer leurs demandes salariales et à se serrer la ceinture en échange de réformes sociales et de la nécessité de relancer l'économie du Québec.

De plus, rien n'est fondamentalement changé depuis le 15 novembre. Les grèves, les injonctions, les scabs, etc.. sont toujours d'actualité.

L'idée du sommet économique existe ailleurs

L'idée du sommet économique n'est pas une trouvaille du parti québécois. Ca fait des années que la bourgeoisie canadienne tente à nouveau de mettre sur pied de tels mécanismes de "participation" afin de régler en sa faveur les problèmes suscités par la dernière crise économique. En Angleterre, le gouvernement ne s'est maintenu au pouvoir que grâce à un "contrat social" signé avec le mouvement syndical (TUC) où celui-ci a accepté de maintenir ses demandes salariales en-dessous du taux d'inflation "pour aider l'Angleterre à sortir de la crise". Aux Etats-Unis, vers la fin des années 60, le gouvernement avait convaincu les syndicats de siéger sur une Commission tripartite de contrôle des salaires, en même temps que les prix seraient contrôlés. Quand, après quelques mois, les syndicats se sont rendus compte que leurs salaires étaient gelés alors que les prix montaient, ils ont dû s'en retirer. Plus récemment, le Ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, Jean Chrétien, a indiqué que le gouvernement fédéral tentait de provoquer une "rencontre au sommet des agents économiques" pour: pour:

- -trouver les moyens de combattre le chômage
- -et les mesures à prendre aux lendemains du re-

trait de la loi anti-inflation, soit le contrôle volontaire des salaires par les syndicats. (La Presse, 7 mars 77, p. A2)

Le sommet du Québec

Selon les déclarations de René Lévesque, Bernard Landry ou Guy Joron, le sommet sera une entreprise de "concertation des agents économiques pour s'entendre sur des faits, réalités et contraintes auxquelles le Québec fait face."

Concertation signifie consultation, collaboration, élaboration de certains plans concernant le progrès économique suite à une évaluation conjointe des principaux "problèmes"économiques. Le gouvernement voudrait, par ce moyen, rétablir la paix sociale au Québec en éliminant les grèves trop revendicatives des travailleurs québécois.

Maintenant que les profits des capitalistes sont plus hauts que jamais, la bourgeoisie tente à nouveau de courtiser le mouvement syndical pour l'amener à participer, à collaborer. La bourgeoisie veut préparer les après-contrôles pour s'assurer que les travailleurs ne se battront pas pour récupérer les hausses de salaires coupés par la Commission Pépin. C'est ainsi que les appels pressants pour des rencontres au sommet économique viennent de Québec et d'Ottawa.

Ce qui risque de se produire, c'est que le gouvernement invite le mouvement syndical à prendre en considération les nombreuses réformes positives que le PQ entend apporter ainsi que les exigences et les restrictions qu'il imposera aux employeurs. En échange le gouvernement demandera aux syndicats et aux travailleurs de mettre eux aussi de l'eau dans leur vin et de tout faire pour permettre la relance économique du Québec: modérer les demandes salariales, diminuer le nombre et la durée des grèves, assurer une productivité plus élevée... Bref, "établir un climat de "collaboration" et de "respect mutuel" entre les patrons, les travailleurs et le gouvernement (supposé neutre et au service de tous). Et le cas échéant, se servir de cette tribune pour discréditer les syndicats qui refuseraient de collaborer avec le gouvernement.

Les résultats si on y va

Le seul résultat de cette démarche (ie: aller au sommet) sera la démobilisation de tous les militants combatifs de nos syndicats... Nous sommes d'avis qu'il est nuisible de participer au sommet économique. Nous nous objectons fermement à toute rencontre de ce genre, car elle s'inscrit dans une politique qui tend à renier les acquis des luttes des dix dernières années à la CSN et ailleurs. Le résultat de cette politique sera de créer à nouveau l'illusion que l'Etat est neutre, que l'insultant préjugé favorable aux travailleurs a changé la nature de l'Etat capitaliste et qu'il est maintenant concevable de s'entendre avec les patrons et l'Etat des patrons sur des objectifs communs."

La proposition par le gouvernement péquiste d'une rencontre tripartite du style "sommet économique" n'est que le premier pas d'une démarche voulue par la bourgeoisie qui cherche une "collaboration" pour intégrer le mouvement syndical à l'appareil d'Etat bourgeois et pour le désarmer idéologiquement et politiquement.

L'objectif de concertation nous obligera à un moment ou l'autre de négocier la paix sociale au Québec. Or nos expériences de négociation nous ont appris que seule notre force collective nous permet d'arracher des gains aux patrons.

Cette rencontre au sommet sera d'autant plus dangereuse qu'elle risque de déboucher après trois ou quatre rencontres sur la conclusion que pour nous tirer de la crise économique nous devrons nous imposer volontairement des plafonds quant à nos demandes salariales. Nous avons tous combattu les lois C-73 et 64 qui coupaient injustement nos salaires, allons-nous maintenant accepter volontairement ce que nous avons combattu avec tant de vigueur? Actuellement la CSN supporte de tout

son poids la lutte des minotiers qui combattent une loi qui leur refuse ce qu'ils ont gagné en négociations. Comment réagiront-îls le jour où le sommet économique en viendra à proposer ce que justement ils combattent actuellement. La lutte pour le retrait de la loi C-73 et contre l'inflation nous ne la faisons pas en participant à des conférences tripartites mais en nous mobilisant dans nos syndicats et en établissant un rapport de force qui touche les patrons dans leurs profits. Donc serons-nous un jour placés devant le paradoxe de voir un de nos représentants syndicaux se présenter devant nos syndicats les plus militants pour les convaincre de restreindre volontairement leurs demandes plutôt que de les assurer du soutien inconditionnel de la CSN.

Rien n'est changé depuis le 15 novembre

Le gouvernement du PQ tente de donner à l'Etat un nouveau visage mais il demeure essentiellement un Etat capitaliste. Le parti québécois a beau avoir la caisse la plus propre au monde et des structures démocratiques, il est contraint de gérer cet Etat en servant les intérêts des capitalisates avant ceux des travailleurs. C'est un parti bourgeois.

Le gouvernement voudrait que le mouvement des travailleurs québécois, et la CSN, le cautionnent face aux capitalistes, qu'il y ait une paix sociale assurée au Québec parce que syndicats et patrons s'assoiraient à une même table, avec lui qui continue de faire la preuve qu'il n'y a rien de fondamentablement changé au Québec et, surtout, qu'il n'est pas neutre.

"Ne comptons que sur nos propres moyens", le rapport de Marcel Pepin en 1972, démystifie le rôle de l'Etat et nous apprend qu'il faut compter sur nos propres forces pour établir des gains. Le gouvernement continue d'être dépendant du milieu des affaires; et il continue ainsi la politique du parti libéral. Il est important et essentiel que nous, travailleurs, et nos organisations syndicales n'ayons pas les mains liées par des participations ou des ententes tripartites: il faut garder nos organisations indépendantes et conserver le droit de négocier librement. Les problèmes que les travailleurs rencontrent sont encore les mêmes et c'est encore par les mêmes moyens qu'ils peuvent espérer les résoudre: la mobilisation. Quand un gouvernement veut la

paix sociale, il doit répondre aux revendications légitimes des travailleurs; la paix sociale, ça ne se négocie pas, parce que la paix sociale n'a pas la même signification qu'on soit travailleur ou patron et état au service des patrons.

"Certains insistent beaucoup pour dire que la CSN aura de la difficulté à justifier son refus de participer au sommet économique parce que les syndiqués que nous représentons font confiance au PQ. C'est justement parce que nos syndiqués font confiance au PQ que nous sommes prêts à poursuivre nos rencontres bipartites avec le gouvernement

Lévesque et à trouver des solutions positives dans le cadre de nos revendications. Mais nos syndiqués savent aussi très bien qu'il ne peut y avoir de confiance ni de concertation entre eux et les patrons. D'autres insistent aussi pour dire que nous devons être présents afin de faire connaître nos revendications et ne pas laisser d'autres le faire à notre place. A ceux-là on peut demander si le refus d'aller à cette conférence et le maintien strict de nos revendications ne constitue pas un moyen de pression plus efficace sur le gouvernement et les employeurs tout en offrant une excellente tribune pour les faire connaître à la population."

Passer le chapeau pour recueillir \$0.25 cents par membre par semaine pour aider les meuniers, est-ce trop demander?...

...Et parler de la grève des meuniers dans nos assemblées syndicales, est-ce rêver en couleurs?

NON, c'est une des forces du mouvement syndical que de pouvoir se mobiliser quand le besoin est pressant!

Le budget Parizeau: rassurer le capital!

C'est au nom de l'assainissement des finances publiques que le gouvernement du Québec a déposé un budget d'austérité dont la principale conséquence sera un accroissement substantiel du chômage au Québec au moment même où le nombre de sans emplois dépasse les 300,000, niveau jamais atteint depuis la crise économique des années trente.

L'assainissement des finances publiques se fera donc au détriment des conditions de vie des travailleurs qui sont en fait les plus durement touchés par la crise économique.

Les revenus du gouvernement

C'est au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers que le gouvernement puisera la très grande partie de ses revenus supplémentaires. En effet, le budget prévoit que les contribuables québécois paieront en 1977-78 \$800 millions de plus en impôt sur leurs revenus. Plus du quart de cette augmentation, soit \$250 millions, provient du refus du gouvernement d'indexer les exemptions ainsi que les tables d'impôt. On se souviendra que l'indexation de l'impôt fut une des principales revendications du P.Q. lorsqu'il formait l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Outre l'impôt sur le revenu des particuliers certaines autres modifications ont été apportées à l'impôt payé par les travailleurs. La caractéristique principale de toutes ces modifications est qu'elles s'appliquent à des impôts régressifs. Un impôt régressif a cette particularité qu'il constitue une proportion croissante du revenu à mesure que décroit le niveau de revenu d'une famille

La taxe de vente au détail est l'exemple typique d'une taxe régressive. La taxe de vente étant un pourcentage fixe du prix au détail d'un article, le coût de cette taxe est le même pour tous et ne varie donc pas en fonction du revenu du consommateur, c'est-à-dire en fonction de sa capacité de payer. Le fardeau de cette taxe est d'autant plus lourd que le revenu du consommateur est bas. La régressivité de la taxe de vente n'est cependant pas son unique source d'injustice.

La taxe de vente étant calculée sur le prix de vente d'un article, il en résulte que cette taxe est payée non seulement sur la valeur des éléments qui entrent dans la production de l'article en question mais aussi sur les impôts que paie le producteur de cet article sur les matières qu'il utilise dans sa production. En ce sens la taxe de vente constitue un impôt préle-

vé sur une série d'impôts eux-mêmes prélevés à différents stades de la production.

Or plusieurs mesures fiscales contenues dans le budget s'appliquent à la taxe de vente. C'est ainsi que la taxe de vente s'appliquera désormais sur l'achat des vêtements et chaussures pour enfants. Le budget prévoit que les sommes ainsi récupérées (\$32 millions) iront pour accroître les allocations familiales versées par le Québec.

Il faut d'abord constater que l'Etat prélèvera sur ces \$32 millions la taxe de vente de 8%, ce qui lui rapportera des revenus supplémentaires de \$2.6 millions. De plus il est à prévoir que les dépenses des ménages pour les vêtements évolueront dans le temps, et que rien ne garantit que les entrées fiscales supplémentaires seront dans l'avenir redistribuées sous forme d'allocations familiales.

Non seulement l'application de la taxe de vente estelle étendue aux vêtements et chaussures d'enfants mais le taux de la taxe de vente est augmenté de 8% à 10% pour un autre bien de première nécessité, soit les repas consommés dans les restaurants. Cette taxe s'appliquera dorénavant sur les consommations de plus de \$3.25, comparativement à \$2.00 avant le dépôt du budget.

On peut s'attendre, comme c'est le cas habituellement, que le prix des repas qui coûtaient \$1.99 avant le dépôt du budget augmente progressivement à \$3.25 sans qu'il y ait amélioration correspondance dans la qualité ou la quantité des repas.

Mentionnons deux autres mesures régressives qui accroîtront encore plus le fardeau fiscal des travailleurs québécois, et qui s'appliquent encore une fois à des biens ou servicès de première nécessité: d'une part les droits d'immatriculation des véhicules seront augmentés en 1978 et dorénavant les municipalités pourront lever des droits municipaux d'immatriculation; d'autre part le coût des permis de conduire passera de \$3.00 à \$6.00 par année à compter du 1er juillet 1977.

Ces modifications au régime fiscal constituent des mesures des plus rétrogrades et accroîtront encore plus le fardeau fiscal des travailleurs à faible revenu et à revenu moyen.

Il a été démontré à maintes reprises que l'étendue des impôts indirects tels la taxe de vente est responsable de la régressivité du régime fiscal au Canada et au Québec. C'est ainsi qu'en 1975 une famille dont le revenu était de \$7,000 versait en impôt 34.9% de ce revenu tandis qu'une famille dont le revenu s'élevait à \$40,500 en versait 34.8%.

Les mesures fiscales annoncées par Jacques Parizeau, tant au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'au niveau de la taxe de vente, sont d'autant plus désastreuses pour le contribuable québécois, qu'il versait déjà en 1976, en impôts de toute forme, \$222 de plus pour chaque femme, homme et enfant que les contribuables des autres provinces. Une famille de quatre personnes au Québec payant \$1,100 de plus en impôt qu'une famille de même taille ailleurs au Canada.

Cet écart s'accroîtra sensiblement en 1977.

Si le budget Parizeau accroît substantiellement le fardeau fiscal des travailleurs du Québec, il contient par ailleurs des mesures qui épargneront aux entreprises quelque \$50 millions de dollars.

D'abord les petites et moyennes entreprises pourront affecter la moitié de l'impôt provincial sur les corporations à un fonds de relance industrielle dans lequel elles pourront, dans un délai de 5 ans, puiser pour financer une partie de leurs investissements. Cette mesure consiste en fait en une subvention indirecte de \$30 millions aux petites et moyennes entreprises.

Ensuite le budget prévoit que l'exemption de la taxe de vente sur l'achat ou la location de matériel de production s'appliquera dorénavant aux outils utilisés par les entreprises manufacturières. Cette mesure entraînera une perte d'entrées fiscales de \$32 millions pour le gouvernement, et donc une subvention équivalente pour les entreprises.

Par contre quelques mesures augmenteraont le fardeau fiscal de certaines entreprises:

 Les redevances au gouvernement des producteurs privés d'électricité passent de \$.14 à \$.50 le mille KWh. Notons que ces redevances n'avaient pas été modifiées depuis 30 ans.

Cette mesure est extrêmement timide quand on sait par exemple que le plus grand producteur privé d'électricité au Québec, la compagnie Alcan, verra ses redevances passer de \$3.4 à \$7.6 millions alors qu'une étude menée par des ingénieurs de l'Hydro-Québec a établi que la rente de situation accordée à cette compagnie s'élèvera à \$117 millions en 1977.

 Une taxe de vente de 2% sur les services de radiotélédiffusion utilisés à des fins publicitaires.

Voilà les principaux aspects des modifications annoncées dans le budget du Québec, en ce qui a trait aux sources de revenus du gouvernement. Nous présentons au tableau I les sources des revenus du gouvernement du Québec pour 1977-78, à l'exclusion des transferts du gouvernement fédéral. Il ressort clairement de ce tableau que ce sont les contribuables, en très grande majorité des travailleurs qui, soit par les impôts directs ou indirects, financent les activités de l'Etat. A eux seuls, l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail ainsi que la contribution au financement des programmes de santé, représentent 68.7% des revenus autonomes du gouvernement. Si on ajoute les autres impôts ou droits payés en très grande partie par les travailleurs, la part des revenus provenant de la poche des travailleurs s'élèvera à 84.4% des revenus autonomes du gouvernement en 1977-78, comparativement à 82.9% en 1976-77.

Voir tableau page 25

Globalement, l'effet des mesures budgétaires accroît encore plus la part des contribuables dans le financement des activités de l'Etat et diminue la part des entreprises.

De 1976-77 à 1977-78 le budget prévoit que les revenus autonomes du gouvernement augmenteront de \$1,350 millions dont \$1,243 millions ou 92.1% proviendront directement de la poche des travailleurs.

Les dépenses du gouvernement

Le ministre des Finances du Québec déposait au mois de mars les prévisions des dépenses pour l'année 1977-78. Tout comme le gouvernement qui l'a précédé, le gouvernement du Parti Québécois poursuit les compressions budgétaires dans les secteurs qui affectent directement tant les conditions de travail des travailleurs de la santé et de l'éducation que la qualité de vie de toute la population du Québec.

Le freinage radical des dépenses dans le secteur des affaires sociales se traduira inéluctablement par une détérioration importante de la qualité des soins à la population. En effet, les dépenses dans le secteur des affaires sociales augmentent de 9.1% en 1977-78, comparativement à 20.4% en moyenne durant chacune des trois années précédentes.

Des réductions semblables sont imposées auprès du secteur de l'éducation, et surtout au niveau de l'enseignement élémentaire et secondaire public où l'augmentation globale n'est que de 4%.

En freinant les secteurs importants de services à la population le gouvernement indique son intention de poursuivre les politiques de restrictions que le régime Bourassa a tenté de mettre en place, bien que le succès de ces politiques fut partiellement détourné par les gains du Front commun de 1976. On sait, cependant, que les 'réformes Forget' annoncées au début de 1976 commençaient à entraîner la fermeture de plusieurs centaines de lits d'hôpitaux, ce qui donnait lieu à des mises à pied. Le ministre Parizeau propose d'aller même plus loin en limitant non seulement les crédits aux hôpitaux, mais en prévoyant des coupures de \$18 millions à ce poste budgétaire (soins spécialisés et ultra-spécialisés).

Parallèlement à ces compressions, d'autres secteurs dont plusieurs constituent des activités liées directement ou indirectement au soutien des entreprises subissent des augmentations considérables. Le budget de l'Industrie et du commerce augmente de 40.4%, celui des Finances de 34.1%, de la Protection de l'environnement de 35.5%, des Travaux publics et approvisionnements de 29.4%, des Terres et forêts de 15.5%.

Les choix du gouvernement sont clairs: sécuriser la bourgeoisie canadienne et américaine et encourager la PME québécoise en s'attaquant, tout comme le gouvernement qui l'a précédé, au niveau de vie des travailleurs québécois.

LES PROMESSES LEVES QUE QUI SONT RENDUES RESSIDANT SERVICIONA SE

F. Aubry - P. Bakvis SERVICE DE RECHERCHE

SOURCES DES REVENUS AUTONOMES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC (en millions de \$)

SOURCE DE REVENUS	. 1973-74		1974-75		1975-76		1976- 77 Estimation		1977 - 78 Prévision	
limpôt sur le revenu des particuliers	1,656.2	39.1%	2,205.9	42.2%	2,450.4	41.7%	2,920.0	42.3%	3,720.0	45.1
Impôt sur les profits des sociétés	296.2	7.0	422.0	8.1	468.9	8.0	503.0	7.3	580.0	7.0
Contribution au financement des programmes de santé	_				_		275.0	4.0	400.0	4.8
Droits de succession	47.8	1.1	43.3	0.8	32.7	.6	28.0	0.4	22.0	0.3
Capital, primes d'assu- rances, place d'affaires, transfert d'immeuble	81.6	1.9	84	1.6	82.0	1.4	86.0	1.2	93.0	1.1
TAXES A LA CONSOMMATION										
Ventes au détail	860.6	20.3	1,049.9	20.1	1,203.6	20.5	1,365.0	19.8	1,550.0	18.8
Carburants, tabac, hôtellerie et autres	556.5	13.1	592.1	11.3	643.6	10.9	671.0	9.7	717.0	8.7
DROITS ET PERMIS										
Véhicules automobiles	135.3	3.2	116.0	2.2	193.3	3.3	180.0	2.6	233.0	2.8
Boissons alcooliques	45.9	1.1	4 .8	0.9	52.6	0.9	56.0	0.8	59.0	0.7
Parl mutuel	14.8	0.3	18.5	0.4	20.9	0.4	22.0	0.3	23.0	0.3
Ressources forestières, minières et hydroliques	43.5	1.0	51.1	1.0	72.4	1.2	45.0	0.7	86.0	1.0
Autres	16.8	0.4	23.2	0.4	27.7	0.5	32.0	0.5	36.0	0.
Transferts des sociétés d'Eta	t 186.9	4.4	209.1	4.0	230.4	3.9	255.0	3.7	285.0	3.5
Revenus divers	297.2	7.0	363.6	7.0	382.4	6.5	461.0	6.7	442.0	5.
Revenus autonomes	4,239.3	99.9	5,226.9	100.0	5,878.3	99.8	6,905.0	100.0	8,255.0	99.

Réaménager les ressources!

La CSN appréhende un déficit au niveau de son budget d'administration générale (FAG) ou budget de fonctionnement de la centrale. L'examen de notre situation financière au fonds d'administration générale indique un excédent des revenus sur les dépenses de \$115,310.00 couvrant les (9) neuf de l'exercice financier 1976-1978. On estime également l'excédent des revenus sur les dépenses au fonds de défense professionnelle (FDP ou fonds de grève) à plus d'un demi-million de dollars pour une période de (10) dix mois. Le FDP a pu soutenir tous les grévistes qui y ont eu droit durant cette période (une moyenne de 3,100 grévistes). Quant à la liquidité du FDP, elle est à plus de \$1,300,000.00

Malgré cela

A lire les chiffres ci-haut, on comprend mal en quoi la CSN peut connaître un déficit puisqu'il y est question d'excédent des revenus sur les dépenses.

Il faut d'abord comprendre que la cotisation qui va au fonds d'administration générale ne varie pas selon le salaire des membres cotisants contrairement à la cotisation qui va au fonds de défense professionnelle. Dans un cas, vous payez uniformément \$2.10 alors que dans l'autre vous donnez l'équivalent d'une heure de travail par mois.

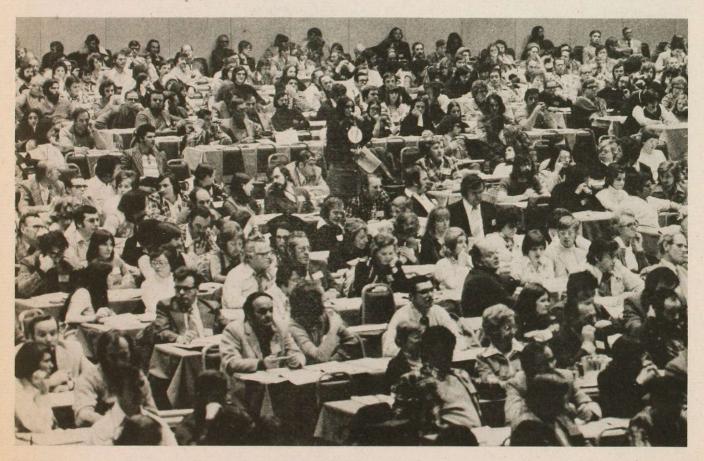
Lors des prévisions budgétaires, les revenus du FAG avaient été établis sur la base de 163,000 cotisants. Or la CSN n'en compte que 155,400. Ceci représente un manque à gagner de \$427,360.

Ce manque de revenus n'est pas dú à des désaffiliations.

Il est dû aux mises à pied, aux fermetures d'usines et aux coupures de postes dans le secteur public. Ainsi, depuis 1972, le secteur textile a perdu 8 syndicats comptant pour 1,600 membres. Alors qu'il y avait 5 syndicats de la chaussure, il n'en reste plus que deux.

Autre exemple, à la Celanese, il y avait 1,500 travailleurs avant la grève. Depuis le règlement du conflit, 400 travailleurs n'ont pas été rappelés au travail. Il faut aussi mentionner que les grévistes ne paient pas de cotisation pendant leur grève. Or, il y a eu beaucoup de conflits depuis le dernier congrès.

Qu'on prenne uniquement la grève de la construction et ses effets sur le secteur connexe (Francon à Montréal, Vibrek à Québec); et la lenteur concertée des entrepreneurs en construction à recommencer la perception à la source des cotisations syndica-



les. Sans oublier non plus le taux de chômage qui affecte nos revenus.

Bref, tous ces facteurs expliquent le manque à gagner de \$427,360 du FAG. Les Conseils Centraux et les Fédérations n'échappent pas à cette crise et plusieurs d'entre eux ont dû dernièrement augmenter leurs revenus soit par des hausses de cotisation, soit par des emprunts.

Des dépenses plus élevées

A ce manque à gagner, il faut ajouter un dépassement budgétaire éventuel au chapitre des dépenses de l'ordre de \$349,280.

Ces hausses de dépenses sont pour la plupart hors du contrôle de l'exécutif. Ainsi, l'augmentation des taxes et loyers est de \$105,000.

Les hausses du prix de l'essence, etc... font en sorte que \$63,000 dollars supplémentaires doivent être consacrés aux dépenses de déplacement.

Bref, la centrale souffre aussi de la crise économique et de l'inflation.

Pas de hausse de cotisation

L'exécutif, le Bureau Confédéral et le Conseil Confédéral ont tout d'abord exclus toute hausse de cotisations. L'effort demandé aux membres à ce niveau est déjà sans pareil.

Maintenir les services

Sabrer dans le personnel aurait eu comme conséquence directe de diminuer l'ensemble des services au point d'en faire disparaître certains, sans que le problème ne soit réglé pour autant. De plus, la CSN y aurait perdu ce qui fait son originalité et sa force: la mise en commun de ressources humaines capables de donner aux membres toute l'assistance dont ils ont besoin.

Le Conseil Confédéral a plutôt résolu de mettre à pied 15 employés temporaires et trois employés de bureau. Cela équivaut à une réduction budgétaire de l'ordre de \$310,700.

Réaménager les ressources

Le Conseil a décidé de recommander au Congrès spécial de mai d'affecter aux dépenses budgétées au fonds d'administration générale, y compris les dépenses de capital, un montant fixe pris à même le Fonds de dépense professionnelle.

Bref, il s'agit de réaménager pour un temps précis la cotisation globale versée par les membres.

Comment va le FDP

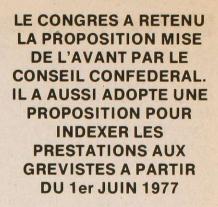
Le fonds de grève est en santé. Il supporte au moins 3,000 grévistes par semaine. Il a plus de \$1,300,000 en liquidités. D'autre part, comme la cotisation versée au FDP est fixée au pourcentage, le fonds augmente parallèlement aux salaires. Cela signifie que la valeur de 0.6 adoptée il y a près de deux ans augmente sans cesse.

Lors du dernier conseil confédéral, une résolution a aussi été adoptée afin de présenter une étude lors du congrès de mai sur la possibilité d'augmenter les prestations de grève.

Le Congrès aura à se prononcer

C'est lors du congrès spécial de mai (on a ajouté une journée sur les finances au congrès régulier d'orientation) que les délégués trancheront.

Le dernier Conseil Confédéral, quant à lui, recommande au congrès de ne pas hausser les cotisations et de combler le déficit éventuel au fonds d'administration générale à même le budget du FDP.





SUCO

pour en finir avec la dépendance

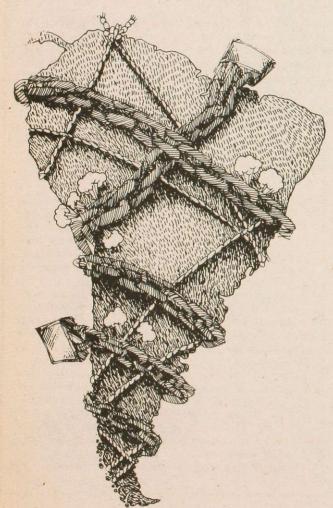
Le Canada profite des coups d'Etat

Le Canada projette internationalement l'image d'un pays démocratique, libéral et particulièrement préoccupé des Droits de l'Homme et de la justice sociale. Le Canada élève aussi la voix dans les forums internationaux, l'ONU, etc... contre la violation systématique des droits de l'homme dans les pays d'Amérique Latine. Pendant que quelques-uns de ses représentants font ce travail "pour la galerie", d'autres...

D'autres, beaucoup plus nombreux, explorent le terrain pour voir comment la bourgeoisie canadienne pourrait bien profiter de cette nouvelle situation créée par les coups d'Etat. C'est ainsi que nous avons pu voir un Don Jamieson, ministre fédéral, se promener à travers l'Amérique Latine.

C'est payant

Les premiers à y trouver leur compte, ce sont les banques canadiennes, toutes rattachées à des consortiums internationaux, qui trouvent de nouveaux débouchés. Le Chili de Pinochet a besoin d'argent: elles lui passent \$125 millions. Puis le capital canadien via les agences internationales de





développement (un nom qui peut prêter à confusion!) comme la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de développement, s'empresse de venir en aide à ces pays en faillite.

Profiter des coups d'Etat

Bolivie: Coup d'Etat en 1971; Texaco, Bata, Gulf y sont présents

Uruguay: Coup d'Etat en 1973: Ford et Firestone y sont présents

Chili: Coup d'Etat en 1973; I.TT, Noranda Mines, Canadian Javelin et Dow Chemical y sont présents

Argentine: Coup d'Etat en 1974; CIL, Seagram, Alcan et Firestone y sont présents.

Ces coups d'Etat se sont pour la plupart produits après la victoire du peuple vietnamien sur l'impérialisme américain, après le Laos, le Cambodge... Les U.S.A. ont donc renforcé leur emprise sur l'Amérique Latine aussi bien politiquement qu'économiquement. Pour garantir la sécurité au capital, pour lui garantir le maximum de profits, on a imposé des dictatures militaires répressives et sanguinaires.

La plupart des compagnies canadiennes profitèrent comme toute entreprise capitaliste de ces coups d'Etat. Mais ces coups d'Etat permirent aussi à de nombreuses autres entreprises canadiennes, qui la plupart du temps ne sont que des paravents pour le capital trans-national, d'aller faire leur Klondike sur le dos des travailleurs latinoaméricains.

Des exemples révélateurs

La Noranda Mines et la Falconbridge Nickel importent du cuivre chilien pendant que les mineurs de Rouyn-Noranda se demandent ce qui va leur arriver. La Cominco (Canadien Pacifique) veut en arriver à une entente avec Pinochet. En Argenti-

ne, un gros distilleur canadien fait partie des 120 plus grosses entreprises du pays: Hiram Walker. Sur la même liste, on retrouve l'Alcan, la Massey Ferguson. Au Brésil, tout le monde connaît la Brascan (Labatt, Laura Secord, Ogilvy) qui fournit la lumière aux Brésiliens qui peuvent se la payer.

Le gouvernement marche avec les entreprises

Le gouvernement Trudeau fait sa job de gouvernement capitaliste. Dans tous les organismes mondiaux, il vote du côté de ceux qui soutiennent les dictatures militaires. Par exemple, le Canada a voté en faveur de l'aide accordée par la banque Inter-Américaine de Développement au régime Pinochet. Lors de la réunion du "Club de Paris" (groupe de pays riches à qui le Chili doit de l'argent) après le coup d'Etat, John Turner, alors ministre des Finances, a accepté de renégocier la dette chilienne sans sourciller sur les morts et les tortures au Chili. Même scénario au Fonds Monétaire International.

Histoire d'aider ses amis les capitalistes à même nos taxes, le gouvernement a confié à la Société pour le développement des Exportations le mandat suivant: assurer les entreprises canadiennes d'être payées pour leurs produits vendus dans d'autres pays si ces derniers n'acquittent leur dû; prêter aux compagnies étrangères qui veulent acheter des produits canadiens, et assurer les investissements canadiens contre les pertes à cause "d'actions politiques". Elle voudrait bien par exemple aider la Noranda à s'installer au Chili...



Noranda

La Noranda Mines projette un investissement de \$630 millions au Chili pour l'exploitation d'une mine de cuivre. C'est sur ce point précis que le Comité Québec-Chili fait actuellement la lutte. Car tout investissement au Chili renforce la dictature militaire.

Se solidariser

Prenez contact avec le Comité Québec-Chili. Des personnes-ressources, un diaporama, des dossiers sont à votre disposition pour le travail d'explication de ce que nos capitalistes font dans les pays d'Amérique-Latine et notamment au Chili. Vous pouvez aussi vous procurer le dossier "Le Canada profite-t-il des Coups d'Etat?"

Comité Québec-Chili

356 Ontario Est. Montréal, H2X 1H8

Tél: 842-8456 permanence de 2 hrs à 6 hres les mardi, mercredi et jeudi.

- De 1870 à 1880, le Canadien Pacifique importe 15,000 chinois pour construire son réseau ferroviaire.
- Quelques années plus tard, des milliers d'Européens sont attirés par la promesse de trouver des terres fertiles dans l'Ouest Canadien.
- Récemment la compagnie Associated Textile de Louisville importait sur une base temporaire et contractuelle plus de 27 tisserands colombiens.
- A Toronto, une agence privée de nettoyage d'édifices congédiait des travailleurs-immigrants qui tentaient de se syndiquer.
- Au Hilton de Québec, les immigrants travailleurs subissent des menaces de déportation par les gros gars de l'Union Internationale, qui sont "très près" de la compagnie.

Au Canada, l'immigration a toujours servi de réserve de cheap labor. Mais comme il faut bien que le Canada "filtre et tamise" cette main-d'oeuvre, on vient tout juste de mettre de l'avant un projet de loi-cadre sur l'immigration: la loi C-24.

Ce nouveau projet de loi-cadre sur l'immigration présente les caractéristiques suivantes:

- des critères de sélection très restrictifs pour obtenir le statut de réfugiés politiques. Ces critères seront facilement applicables à des blancs, bourgeois (par exemple d'Afrique du Sud), mais ils élimineront les réchappés des vastes camps de concentration d'Amérique latine;
- des mécanismes de répression qui ne permettront pas l'immigration aux sympathisants des luttes de libération dans leur pays ou qui les immobiliseront, une fois au Canada, par une surveillance policière constante;
- la possibilité accrue de faire fluctuer les quotas d'immigrants selon les besoins en "cheap labor" ou en main-d'oeuvre qualifiée des capitalistes canadiens;
- enfin, l'utilisation de ces critères politiques et économiques pour diviser les travailleurs québécois et immigrants et entraver ainsi la lutte pour le socialisme.

PETITES ANNONCES

NOUVEAUX EMPLOYES

Mathias Dufour est le nouvel employé de la FTPF à Clermont, Daniel Palardy muté de Montgan. Guy Vaillancourt, de la FAS-Hauterive est en congé sans solde; Yvon Marchand de la FT-PF-Québec est en congé sans solde; Raymond Levasseur est muté de la FPSCQ à la FESP à Montréal; Robert Marceau en congé sans solde a quitté le mouvement ainsi que Robert Fleury de la CSN à Québec. Céline Turcotte est mutée de la métallurgie à la FNEQ et Suzanne Girard est mutée de la CSN à la FNEQ. Jovette Roy en congé sans solde, a quitté le mouvement ainsi que France Massé, elle aussi en congé sans solde. D'autre part, Lisette Tardif secrétaire au service juridique a quitté et Pierre Mercille de l'Action Politique est muté aux grèves.

PUBLICATIONS

Publications disponibles au service d'information de la CSN: brochures sur les conflits de Domtar, Stanchem, CGR, Whissel. Le cahier de revendications CEQ-CSN présenté sous forme de mémoire au gouvernement du Québec et le document "La pollution par le mercure à Beauharnois" sont aussi disponibles au service d'information de la CSN. On peut aussi se procurer le bulletin spécial du Conseil Confédéral portant sur les arguments pour ou contre la présence de la centrale au sommet économique ainsi que des exemplaires de deux "Travail, édition nationale".

Signalons aussi la parution d'un dossier de l'Irat sur le salaire au rendement et un document, "Les débuts d'un mouvement" qui porte sur le syndicalisme des cadres.

Jean Thibault, secrétaire général de la CSN a été remplacé à son poste par Jean-Guy Morin, ex-coordonnateur de la FTPF. Jean-Guy Morin a remporté la victoire sur deux autres candidats. Jean Thibault qui était secrétaire général de la CSN depuis 1972 a quitté pour des raisons familiales. Il demeurera dans le mouvement à titre de permanent dans la région de Québec.

Voici le texte adopté par le Congrès d'orientation de la CSN et qui porte sur les politiques. groupes nous faut, à la CSN, dénoncer des pratiques et des positions qui affaiblissent le mouvement syndical provoquant la confusion, la division, la démobilisation et les réactions de droits. Il faut réaffirmer l'autonomie de la démarche syndicale par rapport à tout parti, mouvement ou groupe politique. Et en conséquence, les membres, militants et officiers des syndicats ne doivent pas utiliser la CSN ni la subordonner aux fins de leur parti, de leur mouvement ou de groupe politique.

Le Congrès d'orientation a aussi rejeté toute chasse aux sorcières et mis de l'avant qu'il fallait défendre l'unité de la centrale et du mouvement ouvrier. Il a condamné toute tentative de division de la classe ouvrière par les éléments collaborateurs dans syndicats et dénoncé le salissage anti-communiste et anti-ouvrier de la part des média bourgeois tel le journal La Presse.

SUCO

beaucoup de projets peu d'argent



On s'arrête à l'essentiel aujourd'hui

La Ligue des Droits de l'Homme

est un organisme démocratique voué à la défense et à la promotion des droits individuels et collectifs de tous les Québécois.

LA LIGUE est principalement au service de ceux dont les droits sont les plus menacés.

- par une présence active dans les dossiers de l'heure;
- en favorisant le regroupement de ceux qui sont aux prises avec des problèmes;
- en donnant son appui à des groupes orientés vers la défense de droits spécifiques;
- en mettant en commun des ressources orientées vers la recherche des causes et des solutions aux problèmes.

Etre membre c'est...

- S'engager résolument à la défense et à la promotion des droits des personnes et des collectifs;
- Situer son appartenance hors de toute affiliation politique partisane;
- Avoir un droit de regard continu sur les orientations, les prises de position, les actions d'un organisme qui tient des assemblées de ses membres à chaque mois;
- Avoir l'occasion de participer à des comités, à des recherches, à la mise en place de moyens d'action, à l'appui à d'autres groupes, à la structuration de groupes orientés vers la défense de droits ou de causes particuliers;
- Avoir l'occasion de participer à la fondation de sections régionales de la Ligue.



Dossiers actifs 75-76

Bill 22 Peine de mort Banques de données personnalisées Droits des enfants

Avortement
Droit à l'information

Discrimination à l'endroit des immigrants Groupe d'action sur l'immigration

Office des Droits des Détenus Opération "Urgence-Logement"

Opération "Urgence-Logement"

Comité de vigilance des libertés démocratiques

Groupe de travail sur la condition féminine

Priorités 77-78

- autonomie financière élargie;
- membership élargi et présence régionalisée;
- appui et participation aux luttes de citoyens non-organisés aux chapitres du logement, du travail, de la pauvreté et de la vieillesse;
- libertés fondamentales: association, expression, information;
- droits fondamentaux quant à la vie privée et à la sécurité physique;
- poursuite de l'action quant aux groupes les plus menacés dans la reconnaissance de leurs droits: immigrants, détenus, enfants.

ADHESION

- o Je désire être membre de la Ligue des Droits de l'Homme et je souscris \$2.00 comme contribution d'adhésion
- o Je désire faire une contribution additionnelle au montant de \$.....

Sur réception de votre contribution une carte de membre vous sera expédiée de même qu'un reçu officiel pour fins d'impôt.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME 3836, rue St-Hubert Montréal. (514) 844-2815

Confédération des Syndicats Nationaux,

1001 St-Denis, Montréal, H2X 3J1



Vous pouvez envoyer vos articles, vos commentaires, les réponses à certains articles déjà publiés dans le bulletin des militants, vos photos, vos opinions sur des sujets précis qui mériteraient, selon vous, que la CSN en fasse le débat, etc., à Travail des Militants, 1001 St-Denis, Montréal, a/s Service d'information.

Deux feuilles et demie, 81/2 par 11,

dactylographiées à double interligne, équivalent à une page imprimée. Si votre article est pertinent (question d'espace et d'actualité), nous nous ferons un plaisir de le publier. Les articles doivent être signés et si vous avez des problèmes avec le français, ne vous en faites pas, on les corrigera pour qu'ils soient en bon français.